



Note d'information de l'ADIL 26 Information Énergie

LES DISPOSITIFS « TRAVAUX À 1 € » ET « COUP DE POUCE » QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les offres de travaux d'économie d'énergie (CEE) à 1 € fleurissent dans la presse, sur le web, par e-mail ou par démarchage téléphonique et amènent incrédulité et suspicion chez les particuliers.

Ces offres sont bien réelles, mais comment fonctionnent-elles, qui est éligible, et comment bénéficier d'un travail de qualité ? Avec des travaux bien réalisés, les économies d'énergies seront bien présentes.

Site officiel : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2018-2020#e2>

Principes de financement (offres valables jusqu'au 31 décembre 2020)

Isolation à 1 € : Certificats d'Économies d'Énergie / « Coup de Pouce énergie »

- ✓ Les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») achètent des certificats pour remplir leurs obligations de réalisation d'économies d'énergie qui leur sont imposées par l'Etat
- ⇒ L'opérateur monte le dossier de CEE pour le particulier et se fait financer par les « obligés »

Chauffages à 1 € : Certificats d'Économies d'Énergie + Anah Agilité

- ✓ Prime forfaitaire des « obligés » pour les Coup de Pouce énergie (= CEE renforcés),
- ✓ Subvention Anah de 50% de la facture HT,
- ⇒ L'opérateur monte le dossier Anah pour le particulier + dossier CEE auprès des « obligés »
- ⇒ Attention, même avec ces aides, l'opérateur ne peut poser que des appareils de chauffage d'« entrée de gamme » pour proposer une offre « 1 € », ou « à de 1 € ».

Critères financiers pour les aides majorées (Revenu Fiscal de Référence)

Nb personnes	« Très modestes »	« Modestes »
1	14 790 €	18 960 €
2	21 630 €	27 729 €
3	26 013 €	33 346 €
4	30 389 €	38 958 €
5	34 784 €	44 592 €
Pers. en +	4 385 €	5 617 €

Accompagnements pour tous :

« Modestes » : par l'Anah (SOLIHA)

Hors plafonds : par l'ADIL, le CEDER ou les collectivités
(aides existantes pour tous, mais ne permettant pas les opérations 1€)


Exemple de travaux avec différentes aides

	Ménages « Très Modestes »	Ménages « Modestes »	Autres ménages (revenus > plafonds Anah)
Isolation des combles perdus	20 € / m ² d'isolant Reste à charge : 1 €	20 € / m ² d'isolant Reste à charge : 1 €	10 € / m ² d'isolant Reste: 10€/m ² (-3€/m ² CITE)
Isolation des planchers bas	30 € / m ² d'isolant Reste à charge : 1 €	30 € / m ² d'isolant Reste à charge : 1 €	20 € / m ² d'isolant Reste: 10€/m ² (-3€/m ² CITE)
Chaudières gaz à condensation Ex. Coût 2 660 € TTC	Anah 50% CEE 1 400 €* Reste à charge : 1 €	Anah 35% CEE 1 400 €* CITE 30% Reste à charge : 380 € (-110€ CITE)	CEE 700 €* CITE 30% Reste à charge : 1 960 € (-400€ CITE)
Pompe A Chaleur Air/Eau Ex. Coût 9 500 € TTC	Anah 50% CEE 5 000 €* Reste à charge : 1 €	Anah 35% CEE 5 000 €* CITE 30% Reste à charge : 1 350€ (-400€ CITE)	CEE 2 800 €* CITE 30% Reste à charge : 6 700 € (-900€ CITE)
Chaudière bois Ex. Coût 15 000 € TTC	Anah 50% CEE 5 000 €* Reste à charge : 2 700€ (-600€ CITE)	Anah 35% CEE 5 000 €* CITE 30% Reste à charge : 5000€ (-1500€ CITE)	CEE 2 800 €* CITE 30% Reste à charge : 12 200€ (-1 800€ CITE)

*montant pouvant évoluer

Problématiques observées sur les offres 1 €

Isolation à 1 € (combles et sol) :

- ✓ Absence de préconisation pour d'autres travaux,
- ✓ Pertes des aides Anah « sérénité », 
- ✓ Travailleurs sous-payés, sécurité non respectée
- ✓ Travaux parfois inadaptés :
- ⇒ Isolation : piège l'humidité
- ⇒ PAC 1 € dans maison mal isolée et avec radiateurs

(mauvais rendement : coût chauffage supérieur au fioul, durée vie PAC de 5 ans ...)

Exemple type avec aides Anah préférables :

Combles : 100 m² (2 000 €)
Menuiseries : 10 fenêtres (8 000 €) ; 1 porte d'entrée (2 000 €)
⇒ Aides **Combles 1 €** + CITE : 3 000€ **Reste à charge 9 000€**
⇒ **Anah sérénité** + CITE : 7 500 € **Reste à charge 4 500€**

Préconisations / fraudes constatées

- ✓ **Visite technique préalable** aux travaux, puis **devis** avec les mentions légales ?
- ✓ Isolation combles, sous-sol :
 - **Épaisseur d'isolant** respectée ? => *min 30 cm en combles ; 8 cm au sol*
 - **Trappe d'accès** isolée ?
 - Isolation spécifique des **conduits de cheminée** et **boîtiers électriques** ?
 - **Surface d'isolation** non surévaluée ?
- ⇒ **En cas de non-respect de ces éléments : remplir le formulaire de réclamation sur « www.faire.fr/iframe/reclamation »**
- ✓ Conseils : Choix de l'entreprise => privilégier les **entreprises locales**
=> RGE, garantie installation de 2 ans, assurance décennale
- ✓ Conseils PAC Air / Eau => **attention avec des murs non-isolés et des radiateurs**

N'acceptez aucune offre sans avoir respecté ces quelques préalables !

Pour s'assurer de travaux de qualité : **contactez l'ADIL Information Énergie**

44 rue Faventines – 26000 VALENCE CEDEX – Tél . 04 75 79 04 13